

AVIS DE CONCOURS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Avis de concours interne sur épreuves pour le recrutement d'adjoint des cadres hospitaliers

NOR : SJS0840359V

Un concours interne sur épreuves aura lieu au centre hospitalier Henri-Mondor d'Aurillac (Cantal), en application de l'article 7 (2°) du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié, portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir 3 postes d'adjoints des cadres hospitaliers, vacants dans les établissements suivants :

- centre hospitalier Henri-Mondor d'Aurillac : 2 postes d'adjoints des cadres hospitaliers, branche administration générale ;
- institut médico-éducatif Marie-Aimée-Méraville de Saint-Flour : 1 poste d'adjoint des cadres hospitalier, branche gestion financière ;

Peuvent faire acte de candidature, en application de l'article 7 (2°) du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs, les fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif. Ils doivent être en fonctions et justifier de trois années au moins de services publics.

Les candidatures devront être adressées, au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel* par écrit, le cachet de la poste faisant foi, au directeur du centre hospitalier Henri-Mondor, 50, avenue de la République, BP 229, 15002 Aurillac cedex, auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les date et lieu du concours.